



éducalis®

« L'humain au cœur de nos formations »

LIVRET D'ACCUEIL



180 rue du Genevois – Bât. B – Bureau 410

73000 CHAMBERY

04 79 69 18 90

www.educalis.fr

SARL KOCEA - Parc d'Activités de Côte Rousse - 180 rue du Genevois - Bât. B - Bureau 410 - 73000 CHAMBERY

Tel : 04 79 69 18 90 - Courriel : contact@educalis.fr

SARL au capital de 15 000 € - RCS CHAMBERY - SIRET : 490 685 757 00034

NDA enregistré auprès de la Préfecture de la Région AURA : 82 7301152 73

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État



SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
NOS HORAIRES D'ACCUEIL	5
NOTRE OFFRE DE FORMATIONS	6
ORGANIGRAMME EDUCALIS	8
LISTE DES INTERVENANTS	9
ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	10
ACTEURS INTERNES ET EXTERNES	11
ADRESSES UTILES.....	12
AGEFIPH RHONE-ALPES : ASSOCIATION DE GESTION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES	12
RÈGLEMENT INTERIEUR.....	13

La **formation professionnelle** est le processus d'apprentissage qui permet à un individu d'acquérir le savoir et les savoir-faire (compétences et expériences) nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle.

Durant leur vie professionnelle, les salariés ont accès un certain nombre de dispositifs leur permettant de se former à un autre métier, d'accéder à une qualification, de bénéficier de compétences nouvelles.

Quelle que soit votre situation, salarié(e) dans le cadre du Plan de Formation, désireux(se) d'utiliser votre CPF, décidé(e) à changer de métier grâce à un Congé Individuel de Formation, ou en rupture d'emploi et soucieux de mettre à profit cette période, éducalis vous propose différentes formations, toutes modulables :

- ✓ des formations de courte durée pour approfondir un point précis ou acquérir des compétences très ciblées
- ✓ des formations plus générales, plus longues et professionnalisantes qui vous permettront de redémarrer dans la vie active sur un nouveau projet.

Notre souhait : **vous aider à devenir acteur de votre projet professionnel.**

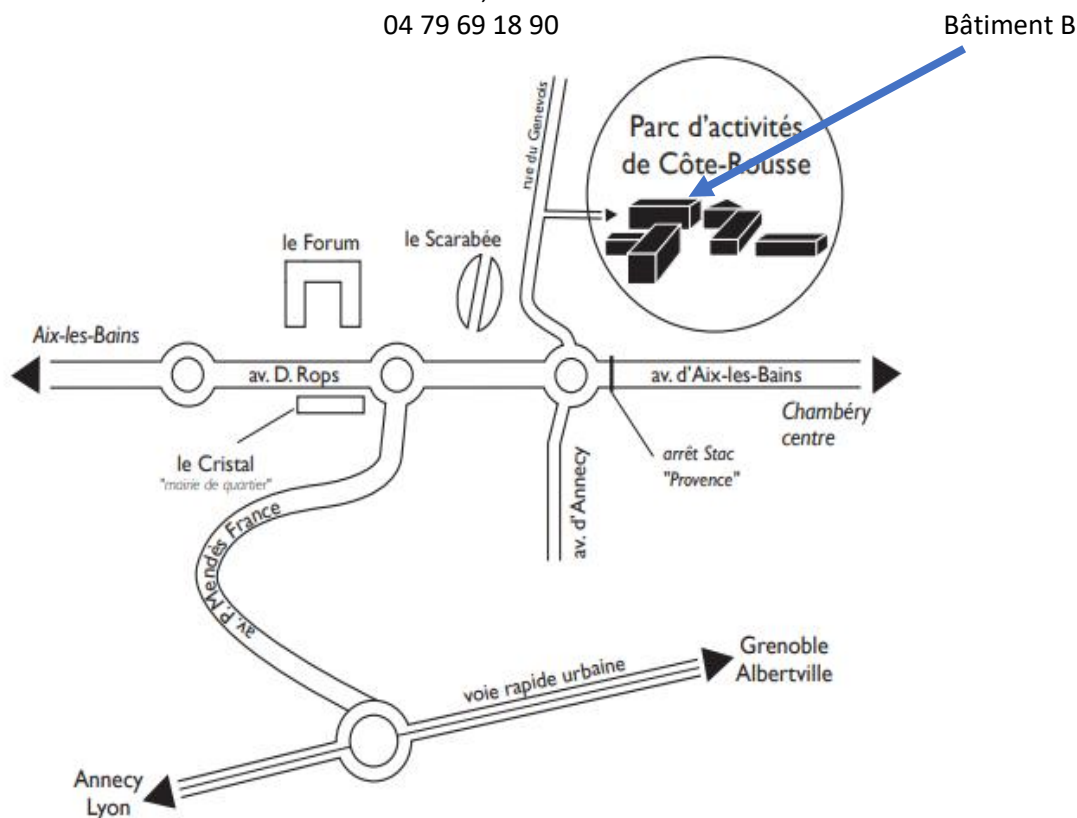
...Soyez les bienvenu(e)s parmi nous !

L'équipe d'éducalis

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

éducalis est un centre de formation professionnelle pour adultes basé en Savoie, créé en 2007.
Ses locaux sont situés à Chambéry, à 40 minutes d'Albertville, à 20 minutes d'Aix-les-Bains.

éducalis SARL KOCEA
Parc d'Activités de Côte Rousse, Bâtiment B – Bureau 410 (1^{er} étage)
180 rue du Genevois, 73000 CHAMBERY
04 79 69 18 90



Parc d'activités de Côte-Rousse

- en bus (réseau Stac)
 - ligne chrono B (arrêt Provence)
- à vélo
 - accès par pistes cyclables, prises électriques disponibles dans le garage à vélo
- en voiture par la voie rapide urbaine
 - sortie n°15, direction Les Hauts-de-Chambéry
 - 3 min des accès autoutes A 43 et A 41

Accessibilité : bureaux situés au 1^{er} étage avec ascenseur, accessibles aux PMR
Sanitaires accessibles PMR au RDC
Des places de stationnement adaptées sont disponibles
Infos pratiques : Restauration à proximité, parkings à l'extérieur

NOS HORAIRES D'ACCUEIL

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Horaires de formation : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Le centre éducalis est fermé pendant les vacances d'hiver (Noël) ainsi que 3 semaines au mois d'août.

Les formations sont dispensées en face à face, par des formateurs expérimentés et engagés, qui ont à cœur de partager leur passion du métier, à travers des exercices pratiques et des mises en situation et une animation interactive basée sur l'écoute et l'échange.

Pour garantir la qualité de ces apprentissages dans le respect des mesures sanitaires, les groupes sont limités à 12 personnes maximum.

Les programmes sont établis en fonction des besoins du secteur professionnel et pour répondre aux attentes des apprenants.

<http://www.educalis.fr>

NOTRE OFFRE DE FORMATIONS

educalis a développé une **offre de formation dans plusieurs domaines** :

Formation Français : Apprentissage et perfectionnement

- Écouter et comprendre
- S'exprimer à l'oral
- Lire et comprendre
- Décrire et formuler
- Rédiger et transmettre
- Enrichir le vocabulaire courant et professionnel
- Écrits professionnels
- Optimiser l'orthographe
- Préparation aux concours
- Français Langue Étrangère
- Français sur Objectif Spécifique
- Alphabétisation



Formation Langues étrangères : anglais, allemand et italien

- Initiation
- Remise à niveau
- Perfectionnement
- S'exprimer à l'oral avec aisance
- Rédiger des textes simples et complexes
- Enrichir son vocabulaire courant et professionnel
- Elargir ses horizons culturels
- Augmenter ses opportunités professionnelles
- Cours préparatoires aux examens du TOEIC et du Bright Language



Formation Mathématiques : Remise à niveau et perfectionnement

- (ré) Apprentissage des calculs de base
- Calculs en situation professionnelle
- Résoudre des problèmes de la vie quotidienne
- Développer un raisonnement mathématique
- Préparation aux concours
- Repérage dans le temps et l'espace

Formation Informatique : Découverte, initiation et perfectionnement

- Environnement Windows
- Traitement de texte
- Tableur
- Présentation, diaporama
- Messagerie
- Navigation web
- Périphériques



Formation en secteur protégé : Permettre l'acquisition et la reconnaissance des compétences.

- Conseil de la Vie Sociale
- Communication alternative
- Informatique et bon sens numérique
- Confiance en soi et estime de soi
- Savoirs de base en situation professionnelle
- Appréhender et gérer les situations sociales
- Communication « se faire comprendre et être compris »
- Déplacements en autonomie, transports et sécurité
- Comprendre le projet d'établissement et le règlement intérieur de l'ESAT
- Savoir travailler en équipe
- Respecter et être respecté au travail
- Comprendre la fiche de paie et gérer un budget
- Gérer le stress pour mieux communiquer



Organigramme éducalis

MAJ le 08/09/2025

Frédérique MARTIN
Assistance RH

Gestion administrative RH
Suivi démarche Qualiopi
Plannings
Référencement OFELI, EDOF...

Geneviève BRANCAZ
*Formatrice
et l'équipe pédagogique*

Respect du cahier des charges et modalités d'exécution des formations
Autonomie dans la pédagogie
Obligation de formation et veille pédagogique
Création d'outils pédagogiques

Valérie ROBIN
*Gérante
Coordinatrice pédagogique
Référente Handicap*

Gestion courante de la SARL
Responsable développement
Coordination pédagogique
Recrutement, intégration
Relation comptable, banque et juridique
Propositions commerciales/conventions de formation
Référente Handicap
Veille sur la formation professionnelle et pédagogique

Stéphanie TOSONI
*Assistante commerciale
Chargée de développement*

Analyse des besoins
Prospect
Actions commerciales
Fiche information bénéficiaire
e-mailings
Communication
Gestion des appels d'offres

Françoise MAHÉ
Assistance administrative

Création des actions validées
Suivi administratif : Kairos, Edof..., feuilles de présence....
Sortie des actions
Facturation
Classement numérique
Suivi de satisfaction des actions en cours
Liaison comptable

SARL KOCEA - Parc d'Activités de Côte Rousse - 180 rue du Genevois - Bât. B - Bureau 410 - 73000 CHAMBERY

Tel : 04 79 69 18 90 - Courriel : contact@educalis.fr

SARL au capital de 15 000 € - RCS CHAMBERY - SIRET : 490 685 757 00034

NDA enregistré auprès de la Préfecture de la Région AURA : 82 7301152 73

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État



LISTE DES INTERVENANTS

Référents pédagogiques

BRANCAZ	Geneviève	FLE, Savoirs de base
MARTIN	Frédérique	Numérique
BEVITORI	Jean-Pierre	Secteur Protégé
DUCERF	Linda	Langues
BERTEZ	Viviane	Français Voltaire
BESSE	Nadège	RH
BEVITORI	Jean-Pierre	Secteur Protégé
BOLON	Andréanne	Biologie
BOUZAHER	Yorik	Numérique
BRANCAZ	Geneviève	FLE, Français, Math
BRUNET	Sylvie	FLE, Italien
CHAPEAU	Aurélie	FLE, Numérique
CHARLES-NAVARRE	Audrey	FLE
CHARRIERE	Vanessa	Numérique
CHATAIN	Léa	Secteur Protégé
CORDEL	Gaëlle	FLE
DELHOMME	Mathieu	Secteur Protégé
DUCERF	Linda	Langue étrangère
DURIEUX	Stéphanie	FLE
FELTZ	Corinne	FLE
HAIDARA	Jimmy	InDesign, Photoshop
L'HÔTE	Céline	Info et maths
MAHÉ	Françoise	Numérique
MARTHE	Anne Séverine	FLE, alpha, illettrisme
MARTIN	Frédérique	Français, Numérique
McGUINNESS	Michèle	FLE, Langue étrangère
MUDRY	Florian	Numérique
PASINI (PELATI)	Laura	Italien (distanciel)
PERA	Claire	Français, Formatrice projet Voltaire
PETITHORY	Thierry	Numérique
POINGT	Dorothée	FLE, RAN français
SANCHEZ	Jean-Christophe	FLE

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. éducalis s'engage ainsi pour tout apprenant en situation de handicap à :

- ✓ Prendre en compte ses besoins,
- ✓ Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation.

Les différentes reconnaissances de handicap :

RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Décision administrative
- Permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps

PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

- Délivrée par la MDPH
- Concerne les apprenants en situation de handicap ayant besoin d'aménagements spécifiques

AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)

- Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources

AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)

- Concerne les personnes de moins de 20 ans
- Aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap

ALD (Affection de Longue Durée)

- Relève de la sécurité sociale
- Attestation AMELI
- Concerne les maladies chroniques

Mme Valérie ROBIN est la Référente handicap pour éducalis.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation :

- Équipe administrative
- Équipe pédagogique
- Accompagnateurs

Elle veille également à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans un souci d'équité.

Elle est l'interlocutrice privilégiée dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Soucieux de répondre au mieux aux besoins de tous, nous avons mis en place des formations courtes avec des méthodes et des outils adaptés. Par exemple, nous disposons de nombreux supports de cours visuels qui nous permettent de travailler avec des personnes malentendantes. De même nous prenons garde d'utiliser sur nos supports de cours des polices faciles à lire pour les personnes présentant des troubles de dyslexie.

Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec la Référente Handicap, celle-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin.

En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent différer (tiers-temps, envoi des cours).

Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Durant toute votre formation, la Référente Handicap reste à votre écoute, tout comme l'équipe de Direction, si vous en ressentez le besoin.

La Référente Handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles elle est par ailleurs en relation.

La Référente Handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

ACTEURS INTERNES ET EXTERNES



ADRESSES UTILES

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

110 rue Sainte Rose 73 000 **CHAMBERY**. 04 79 75 39 60 / 0 800 0800 73

26 avenue de Chevène, 74003 **ANNECY** Cedex. 04 50 33 23 09

7 rue Fantin Latour - CS 41096 - 38022 **GRENOBLE** cedex 1 · 04 76 00 38 38

8 rue Jonas Salk, 69007 LYON - 04 78 63 44 00 - MDMPHenligne@grandlyon.com

Accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs

CAP EMPLOI SAVOIE-HAUTE SAVOIE :

24 rue Aristide Bergès 73000 CHAMBERY Tél. : 09.70.19.26.09 - Mail : contact@capemploi73...

CAP EMPLOI ISERE :

37 rue de la Liberté 38600 Fontaine - 04 76 53 01 49

CAP EMPLOI RHONE :

Les Jardins d'Entreprises – Bâtiment F2 - 213 rue de Gerland 69007 Lyon - 04 37 53 01 31

AGEFIPH Rhône-Alpes : Association de Gestion du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées

L'AGEFIPH participe au financement des projets destinés à compenser le handicap dans l'emploi.

Parc d'Affaires De Saint-Hubert - 33 Rue Saint Théobald - 38080 **L'ISLE D'ABEAU** -

Contact : 0800 11 10 09 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

RÈGLEMENT INTERIEUR

L'OBJET ET LE CHAMP D'APPLICATION

Article 1er : éducalis est un organisme de formation domicilié au Parc d'Activités de Côte Rousse - 180 rue du Genevois Bât. B - Bureau 410 - 73000 CHAMBERY

La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro **82-73-01152-73** auprès du préfet de région RHÔNE ALPES Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles du Code du travail L. 6352-3, L. 6352-4 et R. 6352-1 à R.6352-15 Art D 6112-3 & Décret 2008-244 pour l'égalité hommes -femmes.

Le présent règlement a pour objet :

- d'harmoniser les relations entre toutes les personnes fréquentant le centre éducalis ;
- de permettre aux bénéficiaires, d'acquérir une formation professionnelle dans des conditions optimum.

Il s'applique à tous les bénéficiaires du centre et ce, pour la durée de la formation suivie

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 2 : Chaque bénéficiaire doit respecter totalement les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux bénéficiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 3 : Il est interdit de se restaurer dans la salle de formation sauf autorisation spéciale du responsable.

Article 4 : Les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, doivent être affichés dans les locaux. Les bénéficiaires exécutent l'ordre d'évacuation et les consignes en vigueur.

Article 5 : Tout accident ou incident survenu ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le bénéficiaire accidenté ou les personnes témoins, au responsable de l'organisme de formation.

Conformément à l'article R. 6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au bénéficiaire pendant la formation ou quand il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 6 : éducalis décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les bénéficiaires dans les locaux de formation.

LA DISCIPLINE

Article 7 : Les horaires sont fixés par éducalis et portés à la connaissance des bénéficiaires par la convocation. Les bénéficiaires doivent respecter ces horaires et signer la feuille de présence cosignée par formateur.

Article 8 : Chaque bénéficiaire doit respecter le matériel. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite sauf si précisé par le formateur. A la fin du stage, restitution obligatoire du matériel et des documents appartenant à l'organisme sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation

Article 9 : Il est formellement interdit aux bénéficiaires :

- D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse ;
- De fumer ou devapoter dans les locaux
- De quitter le stage sans motif ;
- D'emporter aucun objet sans autorisation

SANCTIONS

Article 10 : Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions par le responsable d'éducalis ou son représentant :

- Avertissement oral,
- Blâme ;
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation.

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 11 : Aucune sanction ne peut être infligée au bénéficiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 12 : Lorsqu'il y a sanction, le responsable d'educalis ou son représentant il convoque le bénéficiaire par lettre remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure, le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate sur la présence du bénéficiaire pour la suite de la formation.

Article 13 : Lors de l'entretien, le directeur ou son représentant précise au bénéficiaire le motif de la sanction envisagée et recueille ses explications.

Article 14 : La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une notification écrite au bénéficiaire sous la forme d'une lettre remise contre décharge.

Article 15 : Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le bénéficiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien.

Article 16 : Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'OPCO prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

Article 17 : Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque bénéficiaire avant toute inscription définitive ou sera transmis par le RH de son entreprise.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

Article 18 : L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **KOCEA** pour assurer les formations ou remis aux Bénéficiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Bénéficiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **KOCEA**

REPRÉSENTATION DES BÉNÉFICIAIRES

Article 19 : Pour une formation d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant (inéligibilité pour détenus) en scrutin uninominal à deux tours.

Article 20 : Le responsable d'educalis organise un scrutin qui a lieu pendant les heures de formation.

Le scrutin doit intervenir au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R. 6352-9 à R.6352-12 du code du travail.

Article 21 : Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des bénéficiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Fait à Chambéry, le 3 juillet 2023

Pour SARL KOCEA
ROBIN Valérie



SARL KOCEA Educalis
Parc d'Activités Côte Rousse - Bât. B - Bureau 410
180 rue du Genevois
73000 CHAMBERY
Tél : 04 79 69 18 90
RCS CHAMBERY - Siren : 490 685 757